



Elisabeth Borne,
ministre de la Transition écologique et
solidaire

Jean-Baptiste Djebbari,
secrétaire d'État auprès de la ministre
de la Transition écologique et solidaire, chargé
des Transports

Paris, le 14 septembre 2019

Communiqué de presse

1 an après la présentation du Plan vélo, Élisabeth Borne et Jean-Baptiste Djebbari annoncent les 152 premiers lauréats de l'Appel à Projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables »



Présenté il y a un an, le 14 septembre dernier, par le Premier ministre, le Plan « Vélo et mobilités actives », porte une ambition inédite pour faire du vélo un mode de transport à part entière. Il vise l'objectif de tripler la part modale du vélo dans les déplacements du quotidien d'ici 2024, en passant de 3 à 9 %. Pour y parvenir, il s'articule autour de quatre grandes orientations : la sécurisation des déplacements à vélo, la lutte contre le vol, la mise en place d'un cadre incitatif notamment fiscal, et la promotion d'une véritable culture du vélo.

Parmi les mesures clés du plan, le Gouvernement avait annoncé la mobilisation inédite de 350 M€ pour la création d'un « fonds mobilités actives » consacré au cofinancement par l'Etat, aux côtés des collectivités, d'infrastructures cyclables. Ce fonds est consacré à la résorption de discontinuités d'itinéraires cyclables (franchissements de gares, d'autoroutes, etc.), qui pénalisent la sécurité et la qualité du trajet des cyclistes. Il est inscrit dans la programmation des infrastructures du projet de loi d'orientation des mobilités.

Dans ce cadre, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé le 13 décembre 2018 l'Appel à projets « Fonds mobilités actives - Continuités cyclables » afin d'identifier les projets dans les territoires éligibles à ce financement.

Aujourd'hui, le Gouvernement annonce les 152 premiers projets retenus dans le cadre de l'appel à projets. Avec 275 dossiers déposés par 170 collectivités ou sociétés, le résultat de cet appel à projets confirme l'engagement fort des territoires dans la mise en place d'infrastructures pour le vélo. Les 152 dossiers lauréats, couvrant 111 territoires,

bénéficieront d'une aide totale de 43,7 millions d'euros de subventions, pour la réalisation de projets d'aménagement cyclables variés et utiles, comme la création de passerelles, la réhabilitation de ponts ou de tunnels, la sécurisation des franchissements de carrefours complexes, etc.

Une attention particulière a été apportée aux projets en outre-mer, aux projets qui visent à désenclaver des zones rurales isolées, ou qui cherchent à dynamiser par le développement des mobilités à vélo des villes ou des quartiers dévitalisés (par exemple les territoires intégrés au programme « Action cœur de ville » ou les quartiers prioritaires de la politique de la ville).

« Pour la première fois, l'État s'engage financièrement aux côtés des collectivités dans le financement des infrastructures pour les mobilités actives. C'est le signe de l'importance que nous accordons à développer ce pilier de la mobilité propre dans les territoires. L'engouement autour de cet appel à projets témoigne que le vélo est en train d'entrer pleinement dans les mentalités et les politiques publiques », a souligné Élisabeth Borne.

« Le développement du vélo est au cœur du projet de loi d'orientation des mobilités en cours d'examen par le Parlement, avec de nombreux outils nouveaux et concrets tels que la création du forfait mobilités durables ou le déploiement d'emplacements sécurisés. Avec la nomination du coordonnateur interministériel pour le développement de l'usage du vélo. M. Thierry Du Crest, nous confirmons notre mobilisation pour une mise en œuvre réussie du plan vélo », a indiqué Jean-Baptiste Djebbari.

Retrouvez tous les lauréats ici : <https://www.francemobilites.fr/cartographie-laureats#velo-cc>



[Retrouvez le communiqué en ligne](#)

Contact presse : 01 40 81 78 31
www.ecologique-solidaire.gouv.fr
[@Min_Ecologie](https://twitter.com/Min_Ecologie)